



# JUBILÉ DES DÉTENUS

## DOSSIER DE PRESSE

13-14 DÉCEMBRE

2025



*La croix des Baumettes  
surplombe le centre pénitentiaire  
de Marseille*

# SOMMAIRE

Édito du cardinal Jean-Marc Aveline Président de la Conférence des évêques de France	03
Initiative de la Conférence des évêques de France pour le Jubilé des détenus	04
Plaidoyer à l'occasion du Jubilé des détenus	11
Qu'est-ce que le Jubilé ?	13
Qu'est-ce que la Porte Sainte?	14
Pourquoi un Jubilé des détenus ?	15
Une présence d'Église en prison	16
Qu'est-ce que l'aumônerie catholique des prisons ?	17



# ÉDITO

**Le cardinal Jean-Marc Aveline  
archevêque de Marseille  
président de la Conférence des évêques de France**

## PÈLERINS D'ESPÉRANCE

Chers amis,

Tout au long de l'année jubilaire qui se termine bientôt, nous avons été invités à nous faire "pèlerins d'espérance". Mais comment devenir "pèlerins d'espérance", quand on est détenu ? Je me souviens d'une jeune femme rencontrée aux Baumettes, le grand centre pénitentiaire de Marseille, que j'ai eu la joie de baptiser en prison : grâce au témoignage quotidien de sa codétenu, elle avait découvert la présence du Christ entre les murs de sa cellule. "Voici que je me tiens à la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui ; je prendrai mon repas avec lui, et lui avec moi" (Ap 3, 20). Qui que nous soyons, quelles que soient les histoires compliquées de nos vies, le Christ nous offre sa miséricorde en abondance, pour nous accueillir, nous relever et nous sauver. Personne n'est exclu de la miséricorde de Dieu ! Et c'est cela l'Église : non pas un club de parfaits, mais une communauté de sauvés, dans laquelle chacun peut trouver le repos, la paix, la tendresse et la vraie liberté.

Frères et sœurs qui êtes en prison, vous êtes membres à part entière du corps du Christ qu'est l'Église ! En programmant ce Jubilé des personnes détenues à la fin de l'Année sainte comme pour mieux le mettre en valeur, c'est toute l'Église qui vous redit sa proximité et sa prière. Que ce Jubilé vous renouvelle dans "l'espérance qui ne passe pas, l'espérance qui est en Dieu", afin d'avancer confiants, malgré les tempêtes de la vie, vers "les cieux nouveaux et de la terre nouvelle (cf. 2 P 3, 13) où nous (cf. 2 P 3, 13) où nous habiterons dans la justice et la concorde entre les peuples, tendus vers l'accomplissement de la promesse du Seigneur" (bulle d'indiction du Jubilé, paragraphe 25).

## Présentation de l'initiative de la Conférence des évêques de France

À l'occasion du Jubilé, et afin de permettre aux personnes détenues de vivre pleinement cet événement malgré l'impossibilité de se rendre à Rome comme de nombreux pèlerins tout au long de l'année, le Conseil national de l'aumônerie catholique des prisons a souhaité que le Jubilé vienne à elles.

A l'initiative de **Mgr Jean-Luc Brunin**, évêque référent de l'aumônerie catholique des prisons, il a été décidé que les évêques seraient largement présents dans les établissements pénitentiaires **le dimanche 14 décembre pour célébrer le Jubilé en communion avec celles et ceux qui participeront au Jubilé des détenus à Rome.**

À ce jour, une large majorité d'évêques ont répondu favorablement à cet appel et seront présents dans **102 établissements pénitentiaires à travers le pays**. Dans certains lieux, la célébration aura lieu le samedi 13 décembre, lorsque les contraintes organisationnelles ne permettent pas une célébration dominicale.

Par cette initiative, l'Église en France témoigne de son engagement constant auprès des personnes détenues et de sa volonté de leur offrir un temps fort de prière, de rencontre et d'espérance.

## Célébrations dans les diocèses

Dans chaque diocèse, des célébrations liturgiques sont organisées dans les aumôneries de prison : messes jubilaire, temps de prière, célébration du pardon ou passages symboliques d'une « porte jubilaire » installée dans la prison. Les équipes d'aumônerie renforcent leur présence en proposant des rencontres, temps d'écoute, groupes de parole ou ateliers bibliques spécialement dédiés au Jubilé. Certaines prisons accueillent des gestes de fraternité comme des concerts, des conférences, des ateliers artistiques ou des moments conviviaux permettant de redonner estime de soi et dignité aux détenus. Dans les paroisses, on porte aussi une attention particulière à la prière pour les prisonniers, leurs familles et les victimes.

Enfin, ce temps est l'occasion pour les diocèses de sensibiliser les fidèles aux réalités de l'incarcération et à la nécessité d'une justice à la fois ferme et humaine, afin de rappeler que chacun peut cheminer vers une renaissance intérieure, même en détention.

## Dates et lieux des célébrations

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Evêque</b>
Toulouse	Carcassonne	14/12	Mgr Valentin
Toulouse	Foix	14/12	Mgr Gschwind
Toulouse	Lannemezan	6/12	Mgr Micas
Toulouse	Lavaur	21/12	Mgr Balsa
Toulouse	Montauban	14/12	Mgr Guellec
Toulouse	Mende	15/12	Mgr Pelletier
Toulouse	Toulouse	14/12	Mgr Brouwet
Toulouse	Perpignan	13/12	Mgr Scherrer
Toulouse	Tarbes	7/12	Mgr Micas
Paris	Fleury Merogis D2	14/12	Mgr Pansard
Paris	Fresnes	14/12	Mgr Planchet
Paris	Meaux Chauconin Neufmontiers	21/12	Mgr Nahmias ou Mgr de Lisle
Paris	Melun	13/12	Mgr de Lisle
Paris	Osny Pontoise	14/12	Mgr Bertrand
Paris	Paris La Santé	14/12	Mgr Ulrich
Paris	Poissy	13/12	Mgr Crépy

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Evêque</b>
Paris	Sud Francilien	14/12	Mgr Nahmias ou Mgr de Lisle
Rennes	Angers	14/12	Mgr Delmas
Rennes	Argentan	14/12	vicaire général
Rennes	Caen CD	14/12	vicaire général
Rennes	Caen Ifs	14/12	Mgr Habert
Rennes	Cherbourg	14/12	Mgr Cador
Rennes	Coutance	13/12	Mgr Cador
Rennes	Évreux	14/12	Mgr de Cagny
Rennes	Fontenay-le-Comte	13/12	Mgr Jacolin
Rennes	La Roche-sur-Yon	13/12	Mgr Jacolin
Rennes	Laval	20/12	Mgr Dupont
Rennes	Le Havre	14/12	Mgr Brunin
Rennes	Le Mans Croisettes	14/12	Mgr Vuillemin
Rennes	Nantes CD	14/12	Vicaire général
Rennes	Nantes MA	14/12	Mgr Percerou
Rennes	Rennes Vezin	14/12	Mgr d'Ornellas

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Evêque</b>
Rennes	Rouen	14/12	Mgr Lebrun
Rennes	St-Brieuc	14/12	Mgr Moutel
Lille	Lille-Loos-Sequedin	14/12	Mgr Le Bouc'h
Lille	Arras	14/12	Mgr Leborgne
Strasbourg	Châlons-en-Champagne	14/12	Mgr Javary
Strasbourg	Chaumont	14/12	Mgr de Metz-Noblat
Strasbourg	Metz	13/12	Mgr Ballot
Strasbourg	Nancy Maxeville	14/12	Mgr Michel
Strasbourg	Reims	14/12	Mgr de Moulins-Beaufort
Strasbourg	Strasbourg	14/12	Mgr Ganci
Strasbourg	Toul	17/12	Mgr Michel
Strasbourg	Troyes Lavau	14/12	Mgr Joly
Strasbourg	Villenauxe-la-Grande	13/12	Mgr Joly
Marseille	Aix 1	13/12	Mgr Delarbre
Marseille	Aix 2	14/12	Mgr Delarbre

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Evêque</b>
Marseille	Arles	14/12	Don Guilhem
Marseille	Baumettes QH	14/12	Cardinal Aveline
Marseille	Casabianda	22/12	Cardinal Bustillo
Marseille	Digne	24/12	Mgr Gobillard
Marseille	Gap	8/12	Mgr Malle
Marseille	Grasse	20/12	Mgr Nault
Marseille	La Farlede Toulon	14/12	Mgr Touvet
Marseille	Le Pontet	14/12	Mgr Fonlupt
Marseille	Salon	13/12	
Marseille	Tarascon	23/12	Mgr Delarbre
Rennes	Rennes	14/12	Vicaire général O.Gazeau
Rennes	St-Malo	14/12	Vicaire général P. Habert
Rennes	Val-de-Reuil	14/12	Mgr de Cagny
Lille	Amiens	14/12	Mgr Le Stang
Lille	Beauvais	14/12	Mgr Benoit-Gonnin
Lille	Liancourt	14/12	Mgr Benoit-Gonnin

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Evêque</b>
Lille	Douai	14/12	Mgr Dollmann
Dijon	Blois	14/12	
Dijon	Belfort	14/12	
Dijon	Besançon	14/12	
Dijon	Châteaudun	14/12	
Dijon	Montbeliard	14/12	
Dijon	Nevers	14/12	
Dijon	Tours	14/12	
Dijon	Varennes-le-Grand	14/12	
Dijon	Auxerre	14/12	
Dijon	Vesoul	13/12	Mgr Bouilleret
Lyon	Aiton	20/12	
Lyon	Aurillac	14/12	
Lyon	Bourg-en-Bresse	14/12	
Lyon	Bonneville	22/12	
Lyon	Corbas	14/12	
Lyon	Chambéry	21/12	Mgr Verny

<b>Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires</b>	<b>Ville</b>	<b>Date</b>	<b>Évêque</b>
Lyon	Le Puy-en-Velay	27/12	
Lyon	Moulin	21/12	Mgr Beaumont
Lyon	Roanne	14/12	
Lyon	Privas	14/12	
Lyon	Villefranche	14/12	
Lyon	St Quentin Fallavier	14/12	Vicaire général
Lyon	Grenoble Vars	14/12	
Lyon	Valence	24/12	
Bordeaux	Pau	13/12	Mgr Aillet
Bordeaux	Angoulême	14/12	Mgr Gosselin
Bordeaux	Périgueux	14/12	Mgr Mousset
Bordeaux	Agen	11/12	Mgr de Bucy
Bordeaux	Mont-de-Marsan	15/12	Mgr Souchu
Bordeaux	Bayonne	14/12	Mgr Aillet

## Célébrations en Outre-Mer

- Baie Mahault, Guadeloupe
- Remire Montjoly, Guyane
- Ducos, Martinique
- Faa'a Nutania, Tahiti
- Saint Denis, Réunion

# Plaidoyer des évêques de France à l'occasion du Jubilé des détenus

*Dans le cadre du Jubilé des détenus, les évêques de France publient ce texte sur la situation carcérale en France pour inviter les catholiques et toutes les personnes de bonne volonté à s'engager au service de l'espérance pour les détenus*

Cette année 2025 est une année jubilaire. Cette tradition s'origine dans un appel ancien qui vient de la Parole de Dieu, où à intervalle régulier on annonçait une année de clémence et de libération pour le peuple. Jésus-Christ lui-même l'a reprise en inaugurant sa vie publique : "Le Seigneur m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux humbles, guérir ceux qui ont le cœur brisé, proclamer aux captifs la délivrance, aux prisonniers leur libération..." (Is 61,1-2). "L'espérance ne déçoit pas !" Le pape François a voulu que la célébration de cette année jubilaire invite toutes celles et ceux qui sont éprouvés à demeurer dans l'espérance. Celles et ceux qui sont en prison en font partie et le 14 décembre a été retenu pour célébrer le Jubilé en détention.

Aujourd'hui, la surpopulation carcérale atteint un seuil historique en France. Elle contribue à une prise en charge dégradée – sentiment d'humiliation, augmentation de la violence et de l'oisiveté, perte du sens du travail pour les agents pénitentiaires. Elle empêche que les personnes détenues ressortent "meilleures" qu'au moment de leur incarcération et génère ainsi plus de récidive que de sécurité. Pour la société, la prison est la sanction la plus coûteuse, non seulement financièrement mais en termes de récidive. Toute mesure qui vise à augmenter la population carcérale va à l'encontre de la sécurité de nos concitoyens.

Si la Justice doit légitimement sanctionner les crimes et délits, la loi pose le principe d'une peine qui vise à prévenir leur réitération et à réinsérer leurs auteurs. N'appréhender la sanction que comme châtiment qui doit faire mal, réduirait la peine à déshumaniser au lieu de relever. Choisir de restaurer dans leur humanité ceux qui ont failli en les aidant à assumer leur responsabilité et à envisager un nouvel avenir, c'est l'intérêt de toute la société, à commencer par les victimes. Des prisons qui débordent sont des prisons qui détruisent, où l'on n'enferme pas seulement les personnes condamnées derrière des murs mais dans une déchéance désespérée, comme s'il n'y avait plus rien à attendre d'elles. Personne n'y a intérêt.

À l'occasion du Jubilé des personnes détenues, nous tenons à rappeler que tout être humain est créé à l'image de Dieu et que la dignité qui en résulte est inaliénable, indestructible. Personne ne peut être réduit à l'acte qu'il a commis, quel qu'il soit. La révélation de Dieu en Jésus-Christ nous dit qu'il paye de sa personne pour nous arracher au pouvoir du mal. L'évangile nous montre à chaque page Jésus qui fait bon accueil aux pécheurs, mange avec eux, les relève.

# Plaidoyer des évêques de France à l'occasion du Jubilé des détenus

Nos aumôniers en détention sont témoins que derrière les murs d'une prison, l'amour du Christ relève, réconcilie et ouvre à l'espérance. La foi en un Dieu crucifié entre deux condamnés de droit commun pour nous libérer du cycle infernal de notre violence, ne peut s'accommoder du renoncement à croire en ce que chacun porte en lui de meilleur, de la désespérance de l'autre, d'une justice qui ne ferait que punir sans restaurer, d'une peine dans laquelle on n'offre pas à la personne condamnée les moyens d'aller vers le meilleur d'elle-même.

La Bonne Nouvelle de la révélation en Jésus-Christ est la rédemption de l'humanité et elle rejoint, au-delà du cercle des croyants, la vision d'une communauté fraternelle inscrite dans la devise de notre République.

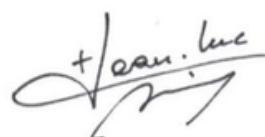
Devant ce constat alarmant et inquiétant, nous souhaitons interpeler les responsables politiques et les juges de notre pays afin que nous nous engagions délibérément sur des voies nouvelles pour exercer la justice et condamner ceux qui commettent des infractions ou même des crimes. Le "tout carcéral" est une impasse. Il existe d'autres manières de sanctionner en respectant vraiment la dignité des personnes tout en permettant un changement de comportement.

Nous appelons non seulement les catholiques, mais aussi toutes les femmes et les hommes de bonne volonté, à ne pas renoncer à la perspective d'une fraternité inclusive qui est au fondement de notre société, à résister à la méfiance, au rejet de l'autre. Désespérer de l'autre conduit à un monde infernal fait d'exclusion et de violence toujours plus grande, à une société de plus en plus fracturée.

Cultivons la confiance, prenons soin de celles et ceux qui ont besoin d'être relevés. L'Espérance ne déçoit pas !



Cardinal Jean-Marc Aveline,  
Président de la Conférence des évêques de France



Mgr Jean-Luc Brunin,  
Évêque référent  
de l'aumônerie catholique des prisons



Mgr Denis Jachiet,  
Président de la commission Dialogue,  
bien commun et amitié sociale



M. Bruno Lachnitt,  
Aumônier général de l'aumônerie catholique  
des prisons

### L'**histoire du Jubilé**

Depuis plus de sept siècles, l'Église catholique célèbre régulièrement une "année jubilaire" appelée aussi "année sainte". Ses origines historiques remontent à l'Ancien Testament et la loi de Moïse qui avait fixé une année particulière pour le peuple juif : "*vous ferez de la cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé*" (Lv 25, 10).

La célébration de cette année comportait, entre autres choses, la restitution des terres à leurs anciens propriétaires, la rémission des dettes, la libération des esclaves, et le repos de la terre. La trompette avec laquelle s'annonçait cette année particulière (dite "année jubilaire") était une corne de bétail, appelée en hébreu "Yobel", qui est devenu, dans notre vocabulaire, le mot "Jubilé".

### Tous les 25 ans

**L'Église catholique célèbre un Jubilé ordinaire tous les 25 ans**, de façon à ce que chaque génération puisse profiter de cette année de grâces. Depuis la première édition en 1300 avec le Pape Boniface VIII, vingt-six (26) années saintes ordinaires ont été célébrées à ce jour, et celle de 2025 sera la 27ème. **Jean-Paul II, en 2000, a été le dernier pape à célébrer un jubilé ordinaire : le "Jubilé de l'Incarnation", pour célébrer les 2000 ans de la naissance du Christ.**

On parle également de "Jubilé extraordinaire" lorsqu'il est convoqué pour une occasion particulière, comme en 2016 à la demande du pape François afin que la communauté chrétienne redécouvre l'amour miséricordieux de Dieu. **Un grand nombre de propositions de pèlerinages sont prévues dans le courant de cette année sainte, pour inviter chacun à célébrer le Jubilé à Rome.** Par exemple, il existe un Jubilé pour les Forces Armées, un autre pour les catéchistes ou encore pour les détenus.

## L'histoire de la "Porte Sainte"

C'est une porte ouverte par le Pape pour marquer symboliquement le début de l'année sainte. Chacune des 4 basiliques majeures de Rome possède sa Porte Sainte qui est fermée et murée en dehors de cette période. La tradition remonterait à 1423, année durant laquelle le pape Martin V ouvrit, pour la première fois dans l'histoire des années jubilaires, la Porte Sainte de la basilique majeure Saint-Jean de Latran. À Rome, il y a 4 basiliques majeures qui toutes ont une porte sainte ouverte uniquement durant le Jubilé. À l'occasion du Jubilé des Jeunes, les français sont spécialement invités à franchir ensemble la porte sainte au Latran, le mercredi 30 juillet.

Pendant cette année jubilaire, les baptisés peuvent obtenir "l'indulgence plénier" accordée par le Pape. L'indulgence plénier est une grâce offerte par Dieu à l'occasion de l'année jubilaire. Elle est réparation, effacement du désordre causé par le péché. Pour que l'indulgence soit obtenue, il convient de franchir une Porte Sainte, de se confesser, de participer à l'Eucharistie, de prier aux intentions du pape et de s'engager spirituellement par des actes de charité.

## Les 4 basiliques majeures à Rome



Saint-Pierre "au Vatican"



Saint-Jean de Latran



Saint-Paul Hors les murs



Sainte Marie Majeure

### L'histoire du Jubilé des détenus

Le Jubilé des détenus s'inscrit dans la tradition du Jubilé biblique, un temps de libération et de renouveau, mais son application spécifique aux prisonniers est apparue progressivement dans l'Église au cours du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque certains Jubilés ont commencé à inclure des gestes particuliers envers les personnes incarcérées.

Cependant, c'est surtout avec le pape François, lors du Jubilé de la Miséricorde en 2016, que cette démarche a été vraiment remise au premier plan : il a institué un véritable « Jubilé des prisonniers », célébré par une messe à Rome et relayé dans de nombreuses prisons à travers le monde. Cette initiative met en lumière l'idée que la justice ne se réduit pas à la punition, mais doit aussi offrir un chemin de reconstruction et de dignité.

Le Jubilé des détenus est donc célébré pour rappeler que nul n'est défini uniquement par ses fautes, que la miséricorde est toujours possible, et que chaque personne incarcérée reste un être humain digne d'espérance et d'un avenir nouveau.

### Léon XIV et le Jubilé des détenus

Dans l'encyclique *Dilexi te*, Léon XIV prolonge l'engagement de son prédécesseur François : l'Église doit rester fidèle à sa mission de proximité auprès des plus vulnérables. Il affirme que l'amour du Christ pour les pauvres — y compris les exclus, les fragiles, les captifs — n'est pas une option secondaire, mais le critère même d'un culte véritable.

Il cite une parole de Jésus, que lui-même tient du prophète Isaïe : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction, pour porter la bonne nouvelle aux pauvres » (Lc 4, 18 ; cf. Is 61, 1), en rappelant que la libération des opprimés est depuis toujours un signe du Royaume de Dieu. Il ajoute ensuite : “*Nous ne pouvons pas conclure cette réflexion sur les personnes privées de liberté sans mentionner celles qui se trouvent dans différentes prisons et centres de détention.*” En cela, Léon XIV montre que, conformément à l'esprit de François, l'Église ne doit pas détourner les yeux : les détenus sont des frères et sœurs dont la dignité mérite compassion, soutien et espérance.

# UNE PRÉSENCE D'ÉGLISE EN PRISON

## Époque Constantinienne (IVe siècle)

L'Église connaît la paix et accède au pouvoir ; elle va se soucier de tous les prisonniers et obtenir même le droit d'asile pour les fugitifs (419), la libération des prisonniers le jour de Pâques ou pour l'intronisation d'un évêque, voire pour les besoins de certaines processions.



## L'action de l'Église réduite au culte (XVIIIe siècle)

Lorsqu'en 1748 les geôles sont remplacées par les bagnes (bateaux amarrés au large de certains ports), l'Église sera présente en prison, soit en la personne des aumôniers, soit par celle des curés des paroisses avoisinantes.



## Monsieur Vincent

(XVIIe siècle)

Le 6 février 1619 Monsieur Vincent est nommé aumônier réal des galères par Louis XIII. Par cette nomination, une aumônerie officielle s'étoffe, sa structure et le rôle des aumôniers se précise : être autant attentifs aux besoins matériels que spirituels des prisonniers.



La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (1791) ouvre à l'humanisation de la peine et de son exécution (le 31 mai 1791, la Constituante supprime la torture et adopte la guillotine). Les châtiments corporels sont remplacés par la prison qui est alors conçue comme une peine dont le but est d'amender le coupable, cela à l'exemple d'expériences chrétiennes Outre-Atlantique et de certains monastères : c'est la prison qui devient peine et peine principale, en remplacement des châtiments corporels. Mais elle est, elle aussi châtiment et elle n'est en fait que châtiment.



## Statut officiel de l'aumônerie

(XIXe siècle)

Avec la Restauration (1816 – 1830), l'Église reprend pied dans la société et la religion apparaît comme essentielle dans l'amendement des coupables. L'aumônier prend une très grande place dans les prisons ; le 25 décembre 1819, les aumôniers reçoivent un statut officiel. Des sociétés sont fondées pour visiter les prisonniers.



## Nouvelle reconnaissance de l'aumônerie après la 2nd Guerre Mondiale (XXe siècle)

Après la dernière guerre, à la demande des cardinaux et archevêques de France, le père Jean Rodhain crée l'aumônerie générale des prisons, après avoir mis sur pied l'aumônerie des prisonniers de guerre.

Le 6 février 1947, une ordonnance définit le rôle des aumôniers.

Pour la première fois en juillet 1984, les premiers diacres, les premières religieuses et les premiers laïcs arrivent dans l'aumônerie, collaborant avec des aumôniers et préfigurant ainsi l'aumônerie de demain.



## L'aumônerie aujourd'hui

En juillet 2014, une note de la direction de l'administration pénitentiaire à valeur d'instruction précise la pratique du culte en détention qui organise et fixe le cadre de la vie cultuelle en détention.





**L'aumônerie catholique des prisons est le service de culte envoyé en mission par l'Église auprès des personnes incarcérées.** Cette mission s'exerce en articulation avec les orientations pastorales des évêques pour leur diocèse. **Elle intervient dans un lieu très spécifique : un établissement pénitentiaire, institution laïque et républicaine.**

### ORGANISATION DE L'AUMÔNERIE DES PRISONS

**L'aumônerie catholique des prisons est organisée en neuf régions** pour correspondre aux réalités de la carte pénitentiaire en France. Dans chaque région, il y a un responsable régional et un régional adjoint. L'ensemble des régionaux et des adjoints forment le conseil national autour de l'aumônier général.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

**L'aumônerie des prisons a la particularité d'être à la fois inscrite dans le cadre de l'Église de France** selon les règles qui président aux nominations et envois en mission par les évêques, **et dans le cadre réglementaire d'une aumônerie pénitentiaire** selon lequel la seule autorité religieuse reconnue par l'administration pénitentiaire pour le fonctionnement de l'aumônerie est l'aumônier national qui engage sa responsabilité pour les demandes d'agrément des aumôniers (lui-même étant nommé par l'autorité religieuse reconnue officiellement comme interlocuteur par l'État, en l'occurrence la Conférence des évêques de France pour le culte catholique).

**L'équipe d'aumônerie de prison est composée de baptisés envoyés par l'Église au service des personnes détenues.** Ils manifestent le souci des communautés chrétiennes d'une attention aux exclus et aux pauvres. Cette équipe partage ensemble la charge pastorale confiée. **Ce service d'Église s'effectue à travers différentes tâches et responsabilités.** En général cette charge est signifiée par une lettre de mission d'un évêque. Les membres des équipes associées coopèrent à la même mission à des degrés divers. **Prêtres, diacres, laïcs, religieux et religieuses sont les signes auprès des personnes détenues de la présence de l'Église.**

## CONTACTS PRESSE

### STELLA SERICOLA

Chargée de relations médias et influenceurs

06 26 12 65 07

[stella.sericola@cef.fr](mailto:stella.sericola@cef.fr)

## RÉSEAUX SOCIAUX



..... [@eglisecatho](https://twitter.com/eglisecatho)



..... [@eglisecatho](https://www.instagram.com/eglisecatho)



..... [Église catholique en France](https://www.facebook.com/EgliseCatholiqueEnFrance)



..... [Conférence des évêques de France](https://www.linkedin.com/company/conf%C3%A9rence-des-%C3%A9v%C3%A8ques-de-france/)

## SITE INTERNET



..... [Église catholique en France](https://eglise-catholique-en-france.fr)

J'ÉTAIS EN PRISON,  
ET VOUS ÊTES  
VENUS JUSQU'À  
MOI !

MT 25, 36